

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Juillet 2020

72X20

ÉLECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VU l'article L 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles
VU l'article R 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles
VU les articles L 2121-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé, en nombre égal et au maximum, de huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire, parmi des personnes non membres du Conseil Municipal.

Il est proposé de créer un Conseil Communal d'Action Sociale, composé de 7 membres élus au sein du Conseil Municipal dont le Maire sera le Président de droit et de 7 membres nommés par celui-ci.

Cette désignation s'effectue au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- DECIDE de créer un conseil d'administration du Comité Communal d'Action Sociale de 7 membres Elus et de procéder à leur désignation.

Liste 1 :

AUREILLE Aline
VEGA Fabrice
PASQUALETTO-AMIEL Agnès
GIALLO Audrey
COCH Emeline
INAUDI Rosy
TCHELEKIAN Caroline

Liste 2 : « ENSEMBLE POUR LES PENNES MIRABEAU »

FIORILE-REYNAUD Joëlle
DELAVEAU Cathia
GORLIER-LACROIX Solange
LECLERC Charles
CABRAS Jean-Claude
AMARO Romain

ayant fait acte de candidature.

Le premier tour de scrutin ayant donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- à déduire bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 35
- quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5

Liste	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1 :	29	5	1	6
Liste 2 : « ENSEMBLE POUR LES PENNES MIRABEAU »	6	1	0	1

- PROCLAME élus délégués par le Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale :

AUREILLE Aline
VEGA Fabrice
PASQUALETTO-AMIEL Agnès
GIALLO Audrey
COCH Emeline
INAUDI Rosy
FIORILE-REYNAUD Joëlle

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 16 Juillet 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

LEONETTI JEAN-MARC